

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 12-02 du 12 décembre 2019

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2025 ENTRE L'ASSOCIATION VIVRE ET DEVENIR, LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016,

Vu la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du CASF,

Vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs,

Vu l'arrêté conjoint du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis du 22 décembre 2016 fixant la programmation des CPOM pour la période 2017-2021,

Vu l'arrêté conjoint du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis du 27 décembre 2018 modifiant la programmation des CPOM pour la période 2017-2021,

Vu la délibération n°2016-X-59 du 20 octobre 2016 adoptant le Plan Défi handicap 2017-2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'Association Vivre et Devenir, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis pour une durée de 5 ans, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer ledit contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.